



## POURQUOI AUTANT DE MÉPRIS ENVERS LA POLICE ?

**L**es propos tenus vendredi dernier par le Président de la République lors de son interview sur le nouveau média BRUT ont suscité une immense vague d'indignation, légitime, chez tous les policiers quel que soit leur grade ou leur corps d'appartenance. Nous pensons que notre dévouement sans faille pendant les périodes compliquées que nous avons traversées et les blessés toujours plus nombreux dans nos rangs, nous vaudraient, *a minima*, la reconnaissance de nos autorités et non des mots malheureux laissant à penser que la police est violente et raciste.

Le SICP a pris part à cette indignation. Contrairement à certains syndicats chez qui la parole est plus feutrée, nous avons largement participé, au travers des médias et des réseaux sociaux, à dénoncer ces propos maladroits. Parce que nous, commissaires, sommes avant tout des policiers. Lorsque la police est dénigrée, c'est aussi notre corps qui l'est.

Sans savoir s'il s'agit d'un énième revirement ou si les réactions de nombreux syndicats ont conduit à une prise de conscience au plus haut niveau de l'État, nous constatons que le Président de la République a annoncé deux choses : la tenue d'un "**Beuvau de la sécurité**" et des réunions bilatérales entre le ministre de l'Intérieur et les syndicats de police pour proposer des "améliorations du fonctionnement des forces de l'ordre".

Nous n'avons jamais cru ni prétendu à des excuses formelles de la part des plus hautes autorités de l'État. Il nous faudra donc nous contenter de ces annonces et, puisqu'elles nous invitent à nous exprimer, nous allons en profiter pour proposer, une nouvelle fois, nos idées et nous battre pour les faire entendre.

En effet, les maux de la Police sont connus depuis longtemps. Nous avons eu l'élaboration du Livre Blanc de la Sécurité Intérieure, le Schéma National du Maintien de l'Ordre, nous avons été reçus à plusieurs reprises par notre ministre de tutelle et récemment par le Président de la République. La situation pourtant se dégrade quasi quotidiennement.

Désormais, au-delà des annonces et promesses, les commissaires de police et l'ensemble de l'institution policière attendent des actes. Il ne s'agit nullement de faire du corporatisme stérile et, lors notre audience du 18 décembre prochain, nous rappellerons nos attentes, sachant que les membres du CEA ont déjà signé un protocole en décembre 2018 dont curieusement le Corps de Conception et de Direction et le Corps de Commandement avaient été totalement exclus.... Une autre équipe ministérielle était alors à la manœuvre qui ne cachait pas le peu d'intérêt qu'elle avait pour la hiérarchie que nous représentons.

Tout d'abord en matière de **formation** initiale, nombre de commissaires souhaitent une formation davantage axée sur la professionnalisation avec une augmentation des mises en situation et des études de cas concrets. L'augmentation du volume horaire dédié à la formation à l'armement, aux techniques d'intervention, aux simulations mais aussi aux formations partagées afin d'apprendre concrètement à diriger des collaborateurs en situation opérationnelle n'apparaît pas comme un luxe compte tenu des enjeux actuels. A ce titre, certaines formations réellement partagées entre les trois corps peuvent être envisagées chaque fois que cela s'avère nécessaire à la condition expresse de ne jamais confondre le positionnement, les missions et les prérogatives de chacun et que surtout, ces formations partagées n'aient pas pour but caché de remettre en cause l'organisation en trois corps de la Police Nationale en tentant une fusion des corps à bas bruit.



Ensuite, une fois encore, le **SICP** réclamera une véritable mise à plat du « reporting » dans notre institution qui, avec le temps, n'a cessé de croître, de submerger puis de démotiver les chefs de service qui s'épuisent dans des fonctions technocratiques bien éloignées des missions qui les ont incités à embrasser la profession. Il faut redonner du sens à notre métier. Il ne doit aucunement glisser progressivement vers des fonctions d'administrateurs de police. Notre technicité opérationnelle constitue avant tout la garantie de notre crédibilité professionnelle.

Concernant le **maintien de l'ordre**, le Schéma National du Maintien de l'Ordre est paru dernièrement et beaucoup d'idées ont été développées sur ce sujet. On pourrait bien sûr, face à l'émoi médiatique, imaginer créer des structures spécialement dédiées à la lutte contre les Black Blocs par exemple mais rappelons surtout et avant tout que nos collègues chargés du maintien de l'ordre sont en permanence pris en tenaille par un traitement médiatique absurde qui nous accuse soit d'ultra violence quand nos autorités décident de nous envoyer au contact soit de laxisme, voire quasiment d'incompétence, lorsque qu'une option plus modérée, davantage à distance des éléments violents, est choisie et que des dégâts matériels importants en découlent. Cette situation n'est absolument pas le fait de l'action des forces de sécurité intérieure mais bien d'un choix politique et d'un traitement médiatique du MO qui dépassent largement notre institution.

Quand nos politiques accepteront-ils enfin de reconnaître que, face à des manifestants de plus en plus violents et de mieux en mieux équipés, il est impossible de traiter de tels phénomènes sans usage de la force et donc nécessairement avec des images de violence qui feront systématiquement l'objet de critiques et interprétations.

Dans une société où la violence légitime de la part des forces de l'ordre est de moins en moins acceptée (en tout cas, dans les commentaires médiatiques), notre institution est confrontée à la quadrature du cercle que seul le politique a la capacité de trancher en assumant ses choix.

Dans la même veine, au cours de cette audience, nous réévoquerons, pour le déplorer, le traitement médiatique outrancier qui a été fait des différentes « affaires » récentes et qui a servi de support à la stigmatisation systématique et intolérable de notre institution. Comment ne pas imaginer une instrumentalisation de ces « affaires » par certains médias pour attaquer le fameux article 24 de la loi sur la sécurité globale. Il n'a pourtant pour objet que de protéger l'intégrité physique et la vie privée de policiers de plus en plus ciblés par des énergumènes de tous bords et de toutes obédiences qui « vomissent » tout ce qui incarne l'autorité de l'État en général et la Police en particulier.

Que d'énergie déployée et dévoyée pour un simple dispositif juridique, certes, peut-être, maladroitement rédigé à force de modifications itératives, destiné à protéger la vie privée de ceux qui sont désormais, certainement, les derniers remparts des valeurs républicaines.

Nous redirons à cet égard à notre ministre que nous ne défendons pas l'indéfendable mais que les policiers ne sont pas des sous-citoyens et qu'ils doivent toutes et tous bénéficier de la présomption d'innocence comme tout un chacun. Concernant le droit à l'image qui nous est dorénavant totalement dénié, nous en appellerons simplement à l'étude du modèle allemand qui semble prévoir un véritable droit à l'image étendu aux policiers et le floutage systématique de leur visage en cas de diffusion d'interventions.

Concernant l'évocation en termes médiatiques du « Beauvau de la sécurité » ou des « sept péchés capitaux de la Police Nationale », nous ne pouvons qu'être, une nouvelle fois, particulièrement surpris, mais tel était déjà le cas lors des travaux sur le Livre Blanc de la Sécurité Intérieure, dans lequel le seul focus était porté sur l'évaluation de l'action policière sans s'interroger sur l'évaluation globale de la chaîne pénale... Peut-être ici l'idée d'évaluer la sanction encourue, la sanction prononcée et la sanction exécutée trouve-t-elle son sens? Les décisions de **l'autorité judiciaire** et leurs conséquences funestes, visant à tout faire pour éviter l'incarcération réelle des auteurs de violences, de faits graves ou simplement des réitérants qui, au quotidien, « pourrissent » la vie de nos concitoyens, rend notre tâche impossible. De partout, sur le territoire national, nous revient, dans la droite ligne des prises de position du Garde des Sceaux, que depuis bien longtemps mais encore plus depuis le premier confinement, les auteurs de faits graves liés à la délinquance du quotidien sont quasi-systématiquement condamnés à des peines d'un niveau affligeant ou sans mise en œuvre effective. Cela ne peut plus continuer et il nous paraît impensable qu'un « Beauvau de la sécurité » soit envisagé sans y inclure une véritable réflexion sur le volume du parc carcéral français et le niveau de la réponse pénale dans notre pays.

Enfin, même si les problématiques statutaires et indemnitaires ne constituent pas l'alpha et l'oméga de la perte de sens progressive de notre métier, nous avons toujours considéré que les commissaires de police ne vivaient pas « d'amour et d'eau fraîche » et qu'il était important pour qu'un commissaire soit efficace, qu'il trouve un équilibre entre une vie professionnelle réussie et une vie privée épanouie.

C'est dans cette perspective que nous solliciterons de nouveau une véritable prise en considération des spécificités statutaires de notre corps et en premier lieu de l'obligation de mobilité fonctionnelle qui nous est imposée. Depuis des années, nous avons été raillés au regard de notre volonté de mettre en place un dispositif d'accompagnement de la mobilité ambitieux à la hauteur du besoin et des attentes de notre corps. Il s'agit bien sûr d'un dispositif offrant le choix entre l'octroi d'une concession de logement ou d'une indemnité de logement pour tous les commissaires de police. Force est de constater qu'aujourd'hui, le syndicat majoritaire anciennement si frileux sur cette thématique nous a emboîté le pas.

Il est toujours plaisant d'avoir raison avant tout le monde. Ce dispositif devra bien évidemment s'inscrire dans un volet plus global de mesures relatives à l'accompagnement de la mobilité comme l'aide à la recherche d'un emploi pour le conjoint, la prise en compte aux frais réels du déménagement etc...

Concernant notre IRP n'ayant jamais été réévaluée depuis dix années maintenant, nous solliciterons une augmentation substantielle, pluriannuelle afin d'abord de coller à l'augmentation du coût de la vie mais aussi de compenser le gel du point d'indice pendant de nombreuses années.

Nous évoquerons également sans doute bien d'autres thématiques qui émergeront certainement à l'occasion de notre entretien et qui nous remonteront de nos collègues car le SICP a toujours eu un ancrage de terrain qui nous a permis au fil des années de faire des propositions collant aux attentes de nos mandants.

Vous pouvez compter sur notre détermination en ces temps de tempête pour notre institution.

Sincèrement,

**Olivier BOISTEAUX**, **Jean-Paul MEGRET**, **Matthieu VALET**,  
Président du SICP    Secrétaire National    Secrétaire National Adjoint